

PRIX « NON AU HARCÈLEMENT » - 9^{ème} édition - 2021-2022

Annexe

•Le calendrier des opérations pour 2022 :

- le 4 février 2022 : date limite d'envoi des créations dans les académies ;
- le 9 mars 2022 : sélection par le jury académique ;
- le 1^{er} juin 2022 : cérémonie de remise des prix académiques ;
- du 9 mai 2022 au 24 mai 2022 : sélection par le jury national ;
- du 7 juin 2022 au 17 juin 2022 : remise nationale des prix.

•Les prix décernés au niveau national :

- Six prix « Non au harcèlement », répartis par cycle/âge et type de support :
 - Deux prix « école élémentaire », affiche et vidéo, accessible dès la classe de CP ;
 - Deux prix « collège », affiche et vidéo ;
 - Deux prix « lycée » (classe de seconde à terminale), affiche et vidéo.
- Un prix spécial harcèlement sexiste et sexuel, toutes catégories et âges confondus, affiche uniquement.
- Un prix cyber, toutes catégories et âges confondus, sous forme d'une vidéo.
- Deux prix « Mentions coup de cœur des élèves », affiche et vidéo (MAE).
- Un prix « Mention coup de cœur des professionnels de la communication » (DELCOM, Rose Carpet).